VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Louis C. Spear & Co.

—o—

VENTE POSITIVE

—DE—

Propriétés de Choix Améliorées

—DANS LES—

DEUXIEME ET TROISIEME DISTRICTS

—POUR—

Effectuer un Partage Parmi les Héritiers de la Défunte

Mme HENRI FOURMIGUE.

La Vente Sera Positivement et Absolument au Dernier et Plus Haut Enchérisseur,

2617 Lepage, Charmant Cottage Simple, Retiré,

2616 Chemin du Bayou, Résidence à Deux Etages.

2113-2115 Rue Lapeyrouse, Cottage Double, Loué $18.00.

1021-1023 N. Tonti, Cottage Double, Retiré

Mercredi, le 12 Juillet 1911.

PAR LOUIS C. SPEAR & Co. Louis C. Spear, Encanteur — Il sera vendu à l'enchère publique MERCREDI, le 12 juillet 1911 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, pour le compte des personnes ci-dessus intéressées la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1046, borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, Miro et N. Galvez mesurant 29' 9" 3''' à la rue Lapeyrouse x 125' 4" de profondeur.

2. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et îlet, No 1229, borné par les rues Le Page, Crète, Broad et le Chemin du Bayou, mesurant 30' de face à la rue Le Page x 82' 9" de profondeur.

3. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations, situé dans le même îlet et dans le fond de la propriété deuxièmement décrite, et mesurant 31' plus ou moins de face au Chemin du Bayou, 33' 9" de profondeur sur la ligne du côté du bois, et 29' 9" de profondeur sur la ligne du côté du fleuve.

4. Un autre lot de terre, avec les bâtisses et améliorations situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 314, borné par les rues Tonti, Rocheblave, Ursulines et St-Philippe, mesurant 27' 6" de face à la rue Tonti sur une profondeur de 99' sur la ligne de côté près de l'avenue Ursulines, 108' 7" 9'' sur la ligne de côté près de la rue St-Philippe et 29' dans le fond.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance en un et deux ans de crédit divisée en billets portant six pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement payable annuellement, garanti par hypothèque et privilège de vendeur; l'acquéreur devant assurer les améliorations pour le montant de la portion du crédit et de transférer les polices au porteur des billets. Les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation et la vente sans estimation, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas que les billets soient placés entre les mains d'un avocat pour collection, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1911, et du pour cent au à compte du prix d'achat au moment de l'adjudication, et devant recevoir les loyers qu'à partir de la date de l'acte de vente. Les actes de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais des acquéreurs.

C. F. Claiborne, L. Bryant, avocats.

18 juin—18 25—juil 2 9 12

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Mme Laura Dassinger vs A. B. Cole.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS — No 2,495 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Thomas F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt No 219 rue Morgan, (Maison de Cour), le LUNDI, 3 juillet 1911, à 10:30 heures a. m., les meubles et effets ci-après décrits, à savoir: Un ameublement de salon, (9 pièces). Un tapis square, Six tapis Axe. Une grande glace. Une table de centre. Une Berceuse, Quatre C. B. Chaises, Deux M. T. Toilettes. Une table à jeu, Une pendule, Deux statuettes, Un vase, Une G. D. Armoire, Deux M. T. Lavabos. Une Machine à coudre Singer. Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions — Comptant. GEORGE W. KOBOLT, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

N. E. Humphrey, avocat pour la demanderesse.

25 juin—25 30—juil 2

Pourquoi n'allez-vous pas aux

MINERAL WELLS ?

Seule ligne faisant un service direct

Dallas et Ft. Worth.

Bureau 607 Rue St-Charles, ...

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Steamship Momus, Boyd, parti 18 juin

Steamship Antilles Boyd, parti 21 juin

LIVERPOOL

Steamship Director, Bickerstaff, parti 14 mai

Steamship Belgian, Williams, parti 18 mai

Steamship Logician, ——, parti 26 mai

Steamship Barrister, Smith, parti 3 juin

Steamship Almerian, Cook, parti 8 juin

Steamship Mexican, Lawrence, parti 10 juin

Steamship Wayfarer, Goldman, parti 17 juin

HAVRE

Steamship Guatemala, Ninet, parti 13 mai

Barque Excelsior, Jansen, partie 22 mai

Steamship Californie, Mehans, parti 24 mai

Steamship Texas, Boisson, parti 14 juin

HAMBOURG

Steamship Albano, Kudenhold, parti 28 mai

BREME

Navire Columbus, —— parti 14 avril

BRAKE

Navire Roland, Dieroke, parti 15 avril

SANTOS

Steamship Horace Pruth, —— parti 3 juin

Steamship Tintoretto, —— parti 17 juin

RIO DE JANEIRO

Steamship Horace, Taylor, parti 12 juin

GENES

Steamship Dora Baltea, Mortola, parti 14 mai

TRIESTE

Steamship Hermine, Gerolmich, parti 22 mai

VICTORIA

Steamship Horace, Taylor, parti 15 juin

SAN JUAN, PORTO RICO

Steamship Santurce, Falkenberg, parti 20 juin

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour Effectuer un Partage.

Propriété de Choix du Deuxième District,

No 1118 Chemin du Bayou ou rue Hôpital, entre les rues Rempart et St-Claude.

Succession de Joseph Moncada et Catherine Manone Moncada, son Epouse.

No 93,601—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—(2ème étage)—JEUDI, le 27 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en cour ouverte le 19 juin 1911, et lu et signé en cour ouverte le 20 juin 1911 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de Joseph Moncada et son épouse Catherine Manone Moncada, pour effectuer un partage, il sera vendu à l'enchère publique à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 111, borné par les rues Chemin du Bayou ou Hôpital, Ursulines, Rempart et St-Claude, mesurant, en mesure américaine, vingt-six pieds, six pouces et deux lignes (26' 6" 2''') de face à la rue Chemin du Bayou sur cent cinquante-quatre pieds, sept pouces (154' 7") de profondeur entre lignes égales et parallèles, désigné par le numéro deux (2) sur un plan par E. Surgi, voyer, daté du 12 mars 1850, annexé à un acte de O. Drouet, ancien notaire, daté du 23 juillet 1850.

Les améliorations sont connues comme No 1118 Chemin du Bayou ou rue Hôpital, comprenant une bâtisse en bois à deux étages contenant quatre chambres, une bâtisse en briques à deux étages dans le fond, stalles pour chevaux, citernes, etc. Location désirable et près des Marchés, écoles et églises. Le terrain est exceptionnellement profond.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes pour l'année 1911.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Clifford M. Eustis, notaire.

Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

John L. Felien, Emile Pumes et J. Wagner, avocats.

25 juin—25—juil 2 9 16 23 27

Freed & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louis Resseguet vs le mineur Louis Bray, Jr.

No 96,989—Cour Civile de District, Div. A.

A l'encan par FREED & Cie, A. A. Freed, encanteur, MERCREDI le 12 juillet 1911, à midi, à la Bourse de Freed, 914 rue Gravier.

Conformément à et en vertu d'un ordre à moi daté du 6 juin 1911, signé par l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après, à savoir—

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fortin, Encampement, Maurepas et Sauvage, désigné par la lettre F, mesurant, en mesure française trente pieds de face à la rue Fortin sur soixante-quinze pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1911 et de payer pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire, et de déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

FREED & CO., 914 rue Gravier.

Jos Lautenschlaeger, avocat.

11 juin—11 18 25—juil 2 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de James J. Lewis,

No 96,703 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.— Division B.

COTTAGE SIMPLE

No 727 RUE SALCEDO,

Entre les rues Gravier et Perdido.

A l'encan, Mercredi le 28 juin 1911,

A MIDI.

A la Bourse d'Encan de Freed, 914 rue Gravier.

PAR FREED & Co. — A. A. Freed, Encanteur.

En vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 23ème jour de mai 1911, dans l'affaire intitulée Succession de James J. Lewis, No 96,703, nous offrirons en vente la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro vingt-quatre, dans l'îlet No 631, borné par les rues Salcedo, Lopez, Gravier et Perdido, sur un plan dressé par D. M. Brosnan, voyer, le 4 avril 1899, annexé à un acte passé le 30 juin 1899 pardevant A. J. La Place, notaire en cette ville, lequel lot s'étend à une distance de cent quatre vingt [180] pieds de la rue Gravier et mesurant trente [30] pieds de face à la rue Salcedo, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent deux [102] pieds neuf [9] pouces et six [6] lignes entre lignes égales.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de la date de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Bernard Titche, notaire, et l'acquéreur devant déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

FREED & Co., Encanteurs.

Titch & Rogers, avocats.

28 mai—28—juin 4 11 18 25 28

VENTES A L'ENCAN

N. J. Clesi.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

De la jolie bâtisse Simple en bois à 2 étages No 1825 rue Dumaine, entre les rues Marais et Liberté.

A l'encan, JEUDI, le 20 juillet 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne,

Succession de Mme Marian Antonia Binni veuve de Filippo Liuzza.

No 97,239—Cour Civile de District, Div. A.

PAR N. J. CLESI, encanteur — En vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King juge de la Division D, de la Cour Civile de District, signé le 15 juin 1911, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Marais, St-Philippe et Trémé, et désigné par la lettre C sur un devis ou plan dressé par Arthur De Armas, député-voyer de ville, le 17 septembre 1881 et annexé à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire, le 26 octobre 1881, ledit lot mesure vingt-six pieds dix pouces de face à la rue Dumaine, vingt-six pieds dix pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds, un pouce et deux lignes sur le côté vers la rue Marais et cent vingt-quatre pieds, six ligne sur le côté opposé, étant la même propriété acquise par la défunte Mme Maria Antonia Binni, veuve de Philip Liuzza, de la succession de Mme Dorcas H. Fahey, par un acte pardevant W. Morgan Gurley, notaire en cette ville, le 3 avril 1907 enregistré dans le livre des transferts 212, fo 625.

Ladite propriété foncière devant être vendue aux conditions suivantes, à savoir: 1/3 du plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur. La portion du crédit de ladite vente sera démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossées portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance doit être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1911, et l'acte de vente qui doit être passé pardevant Meloncy C. Soniat, notaire, et de payer les frais des certificats et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur.

N. J. CLESI.

821 rue Gravier.

U. Marinoni Jr., et G. M. Hornor, avocat pour l'exécuteur.

18 juin—18 25—juil 2 16 29

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Carl Winkelmann et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 97,491—Division C—Attendu que J. P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Carl Winkelmann et épouse, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.

25 juin—25 29—juil 4

Succession de Mme Jennie Scheib, veuve de John Grundmeyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 95,747—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Grundmeyer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—A. J. Cahill, avocat. 16juin—16 20 25

Succession de Frederick Barthel et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 96,365—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Salome Backschmidt, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. C. Henriques, E. W. Bischow, Jno. Dymond, Jr avocats.

16 juin—16 20 25

Succession de Julian S. Boullemet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 86 647—Division C—Attendu que Mme Florence E. Ross s'est adressée à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Julian S. Boullemet décédé testate, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—S. A. Montgomery, avocat.

20 juin—20 24 29

ANNONCES JUDICIAIRE

VENTES PAR LE SHERIF.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêt dans des propriétés de valeur améliorées des Quatrième et Premier Districts,

La première portant les Nos municipaux 2121 et 2123 rue Sud Robertson, entre les rues Jackson et Joséphine.

La seconde formant le coin des rues Howard et Erato. (îlet borné par lesdites rues et les rues Thalie et Freret).

Otto Walther vs Mme Mary Ann Haines.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 96,033 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 27 juillet 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Tous les droit, titre et intérêt de la défenderesse, Mme Mary Ann Fagan, veuve d'Emanuel George Carter, et maintenant l'épouse de Thomas Haines, dans et aux propriétés ci-après décrites — ledit intérêt étant une moitié indivise dans et auxdites propriétés, à savoir:

1° Un certain terrain situé, gisant et étant dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Jackson, Joséphine, Magnolia et Locust maintenant S. Robertson, ledit carré étant le No 371 sur un nouveau plan de la ville. Ledit terrain étant désigné par le No Quatorze sur un plan lithographique d'un livre plans de la propriété de la succession de John Davidson et d'autres propriétés annexé à un acte de vente à Mme M. Binni en daté 22 mai 1883, pardevant W. J. Castell, ancien notaire, et mesure vingt-neuf pieds, dix pouces et sur une ligne de façade rue Locust (maintenant S. Robertson) par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui s'y trouvent ou y appartenant.

2° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges et servitudes qui s'y trouvent y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le faubourg Lacourse, Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Thalie, Erato Howard et Jacobs (maintenant Freret) et désignés sur un certain plan dressé par Pilié voyer, comme lots Nos 6 et 7 déposé en l'étude de T. Guyol ancien notaire, pour référence, désignés par les numéros six et sept de l'îlet numéro treize; lesdits lots se touchent et mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Woodville & Woodville, avocats pour le demandeur

23 juin—23 24 25 30—juil 7 14 21 27

Liste des navires dans le port

	STEAMERS.		
	Destination	Mouillage	
Adelbeld	Hambourg	rue St André	
Atenas	Colon	1er dist 15	
Benoriff	Cuba	New Refinery	
Bertha	Port Barrios	1er dist 14	
Cartago	Colon	1er dist 15	
Cestrian	Liverpool	Stuyvesant	
Cualmette	Havane	2me dist 10	
Corozal	Porto Rico	rue Gov Nicholls	
Dinnamare	Gênes, Naples	r Harmonie	
Evelyn	Philadelphie	Pic tier	
Greenbrier	Port Limon	1er dist 14	
Hohenfeldt	Hambourg	rue Valence	
Horsley	Danemark	Stuyvesant	
Manchester	Port Bordeaux	rue 3me	
Margherita	Trieste, etc	rue 3me	
Meonanician	Liverpool	rue Girod	
Moila	laid up	Algier	
Morgad	Tampa	Gretna	
Ossabow	Porto Rico	New Refinery	
Spanish Prince	Brême	rue Julie	
Venus	——	rue St André	
Victorian	Hambourg	rue Clouet	
Yucatan	Liverpool	rue Céleste	
	NAVIRE		
Kaiser	Brême	Stuyv dock	
	BARQUE		
Baden	Portugal	rue Market	

60 YEARS EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARK DESIGNS COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

CHEMINS —DE— FER.

Heures d'arrivées et de départs

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

ARRIVER.

Houston Local	5:25 p m
Sunset Express pour Louisiana, Tex. et Californie	6:45 p m
Lafayette Local	11:40 a m
Texas Express	7:25 a m

DEPART.

Houston Local	6:50 a m
Sunset Express pour Louisiana, Tex. et Californie	11:55 a m
Lafayette Local	3:00 p m
Texas Express	9:00 p m

NEW ORLEANS GREAT NORTHERN R. R.

Station Terminale, rue Canal

ARRIVEE

Tous les jours excepté dimanche.

Jackson, Columbia, Tylertown, Covington et int.	6:00 p m
Folsom, Columbia, Tylertown et intermédiaire	8:50 a m

Dimanche seulement

Jackson, Columbia Tylertown et intermédiaire	6:00 p m
Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	10:30 a m

Excursions des dimanches.

Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville et intermédiaire	8:00 p m

Excursions des mercredis.

Ramsey, Covington, Abita Springs, Mandeville et intermédiaire	8:00 p m

DEPART

Tous les jours excepté dimanche.

Jackson, Columbia, Tylertown, et intermédiaire	6:50 a m
Folsom, Columbia Tylertown, et intermédiaire	4:30 p m

Dimanche seulement.

Jackson, Columbia, Tylertown, et intermédiaire	6:50 a m
Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	6:00 p m

Excursions des dimanches.

Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville et intermédiaire	7:35 a m

Excursion des mercredis.

Ramsey, Covington, Abita Springs, Mandeville et intermédiaire	7:35 a m

ILLINOIS CENTRAL.

ARRIVER.

"The Limited", Chicago, St Louis, Louisville et Cincinnati	8:15 p m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	10:55 a m
Local Mail	6:40 p m
Northern Express	8:50 a m
McComb Accommodation	9:50 a m
Excursion dimanche	9:30 p m

DEPART.

"The Limited", Chicago, St Louis, Louisville et Cincinnati	9:15 a m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	7:10 p m
Local Mail	5:30 a m
Northern Express	4:30 p m
McComb Accommodation	2:50 p m
Excursion dimanche	7.45 a m

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

ARRIVER.

No 1 limited	10:55 a m
3 Pan American special	8:55 p m
5 local	4:30 p m
9 points de Hattisburg	8:00 a m

Excursions du dimanche et mercredi pour Lumberton.

11	7:05 p m

DEPART.

No 6 local	5:00 p m
4 Pan American special	9:25 a m
8 Meridian et points int.	6:20 a m
2 limited	7:50 p m

Excursions du dimanche et mercredi de Lumberton.

10	7:40 a m

LIGNES FRISCO

Station Terminale, rue Canal

Changement d'horaire,

Effectif 20 juin 1911, sujet à changement

Le "Gulf Coast Special".

DEPART.

Nouvelle-Orléans	9:15 p m

Arrive

Baton Rouge	11:50 p m
Opelousas	2:30 a m
Eunice	3:07 a m
Beaumont	6:50 a m
Houston	9:45 a m
San Antonio	6:40 p m

Départ

Baton Rouge	5:15 a m
Opelousas	2:30 a m
Eunice	1:53 a m
Beaumont	10:15 p m
Houston	7:15 p m
San Antonio	10:20 p m

ARRIVE

Nouvelle-Orléans	7:45 a m

Train du jour.

DEPART

Nouvelle Orléans	7:00 a m

Arrive:

Baton Rouge	10:00 a m
Opelousas	12:40 p m
Eunice	1:23 p m
Beaumont	5:35 p m
Houston	9:00 p m

Depart.

Baton Rouge	6:55 p m
Opelousas	4:20 p m
Eunice	3:37 p m
Beaumont	11:30 a m
Houston	8:00 a m

Arrive

Nouvelle-Orléans	9:55 p m

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

ARRIVER

Dimanche seulement.

Alger	7:35 p m

Tous les jours excepté dimanche et samedi.

Alger	9:55 a m

Samedi et dimanche seulement.

Alger	9:55 a m

Tous les jours excepté dimanche.

Alger	6:40 p

DEPART:

Dimanche seulement.

Alger	8:00 a m

Tous les jours excepté dimanche et samedi.

Alger	4:30 p m

Samedi et dimanche seulement.

Alger	5:30 p m

Tous les jours excepté dimanche.

Alger	8:05 a m

THE YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY.

ARRIVER.

Vicksburg express	5:30 p m
Memphis Express	8:10 a m
Baton Rouge et Woodville Accommodation	9:40 a m
Excursion dimanche	9:30 p m

DEPART.

Vicksburg express	7:00 a m
Memphis Express	3:15 p m
Baton Rouge et Woodville Accommodation	4:15 p m
Excursion dimanche	8:00 a m

LOUISVILLE & NASHVILLE.

ARRIVER

N. Y. and N. O. Limited	7:50 am
Cincinnati & Florida express	7:05 am
Cincinnati, Chicago and N. Y. express	8:30 pm
Montgomery Accom'n	6:45 pm
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté dimanche	8:50 am
N. O.—Mobile Accom'n	11:55 am
Excursion dimanche	8:05 pm

DEPART.

N. Y. and N. O. Limited	8:00 pm
Cincinnati & Florida express	9:00 pm
Cincinnati, Chicago and N. Y. express	8:30 am
Montgomery Accom'n	5:45 am
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté dimanche	3:25 pm
N. O.—Mobile Accom'n	5:15 pm
Excursion dimanche	7:30 am

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

ARRIVER

Tous les jours excepté dimanche.

De Belair et Shell Beach	9:10 a m

Dimanche seulement.

De Belair	7:00 a m

Tous les jours excepté dimanche.

Alger	8:50 a m
De Shell Beach	10:05 a m
Shell Beach	6:00 p m

DEPART

Tous les jours excepté dimanche,

Pour Belair et Shell Beach	5:30 p m

Dimanche seulement.

Shell Beach	8:45 a m
Belair	8:45 a m
Shell Beach	7:00 p m

Feuilleton

—DE—

L'ABEILLE DE LA N. O.

No 65. Commencé le 18 avril 1911

LA BANDE DU "RAT"

GRAND ROMAN INEDIT

Par MAXIME AUDOUIN

PREMIERE PARTIE

XXV

A BON "RAT" BONS CHATS !...

(Suite)

—Mon revolver ? — hum !

—Tu sais que j'en tire bien ?— C'est toi-même qui m'as appris, à la campagne ?

—Soit ! Mais pas d'imprudences, hein ! pour le plaisir de t'en servir ?

—Oh ! je suis raisonnable.

—Voyons, nous n'avons pas fini. Il s'agit de mettre l'affaire au point.

On ne sait pas à quelle heure le Bélier viendra chercher l'auto.

Or, il faut que tout soit paré quand il arrivera.

L'enfant risque donc de rester longtemps dans sa caisse, où il ne sera guère à l'aise.

—Bah ! fit Zène, je peux bien me gêner un peu pour Lolie ?

—Et manger ?

—J'emporterai un bout de pain et du chocolat, reprit Zène...

—Bon ! maintenant, convenons de nos faits.

—Une fois dans ta boîte, tu n'en bougeras plus jusqu'à l'endroit où s'arrêtera le baron.

Tu le laisses entrer où il a affaire, et tu ne te hasardes pas à sortir, avant d'être sûr qu'il ne peut pas te voir.

Autrement, de deux choses l'une : ou il t'attrape, et son compte est immédiatement réglé, ou tu réussis à lui échapper, et, se doutant que tu vas nous prévenir, il décampe avec ses prisonnières, et tout est à recommencer.

—Compris, tonton ! Voilà le baron disparu, et moi sorti de ma boîte. Qu'est-ce que je dois faire ?

—Courir au plus prochain bureau de poste, et téléphoner à la Sûreté.

Je vais voir le chef, demain, dès la première heure, pour qu'il fasse signer les cinq mandats d'arrêt et tenir prête à partir à première réquisition une auto avec une équipe de gars solides.

Le reste ne te regarde plus, et tu n'as plus qu'à t'en retourner ici tranquillement.

—C'est pas malin !

—Il peut y avoir de l'imprévu !

—Je me débrouillerai.

—Tout ainsi réglé, je ne vois plus qu'une objection — et grave.

—Quelle ? interrogea Bompard.

—Le baron, qui nous a donné assez de preuves de sa finesse, ne va-t-il pas éventer le parti que nous pouvions tirer de la casquette perdue ?

—Evidemment, c'est à craindre. Mais, outre qu'il n'est pas forcé de supposer que la casquette a été ramassée par quelqu'un de nous, il est fixé sur nos intentions. Il sait fort bien que nous ne cherchons pas à l'arrêter, mais seulement à connaître le but de ses promenades. Or, en reconnaissance du soin qu'il a pris de rendre impossible la suite de nos filatures, il doit se croire garanti contre tout risque de ce genre.

—C'est juste, et il suffira de lui appuyer encore une chasse sérieuse, pour l'entretenir dans cette illusion.

Alors, entendu ainsi ! Demain matin, je passe à la boîte m'entendre avec le chef, puis nous filons avenue de la Grande Armée, où nous préparons notre ratière ! Bonsoir, mon vieux ! et toi, crapaud ! au plumard ! et tâche de faire un bon somme !

—Oh ! soupira ce dernier, après avoir embrassé tout son monde, si Lolie pouvait être ici demain soir !

—Elle te devrait une fière chandelle, mon gars ! En attendant, dors sur cet espoir !

Là-dessus on se quitta, se donnant rendez-vous à la Rose Fulgurante pour le lendemain.

—Ah ! chouette ! se récria le lendemain le chauffeur du baron, lorsque Chavert lui eut développé leur plan. Pour un malin, pas à dire, l'autre est un malin, mais, tout de même il a trouvé son maître !

Et, avec une tape amicale sur l'épaule de Zène.

—Comment c'est toi, petit, qui a eu cette idée ?

—Peuh ! fit Zène avec une modestie hypocrite.

—Et t'as pas peur de te frotter à un gaillard de la trempe de mon ancien patron ? Ben, t'es rien costaud, mon flamand !

—Vous veillerez sur lui ? recommanda Chavert.

—Tant que je serai à bord, je vous le promets, — après, dame ! je ne réponds pas de la casse !

Chavert se connaissait en hommes.

Tout de suite il avait compris que celui-là était décidé à marcher carrément avec eux.

La cupidité du drôle était en jeu, — puis il voyait "l'autre" dans le trente-sixième dessous, — enfin, l'habileté du policier, et plus encore la crânerie du gamin, l'avaient subjugué, conquis.

Il ajouta :

"En tout, désormais, vous pouvez compter sur moi, absolument."

Séance tenante, le coffre extérieur arrière fut aménagé en vue de sa destination.

Au moyen d'une vrille, des trous furent pratiqués, presque imperceptibles, pour la respiration, — un seul, d'un diamètre plus large, à la hauteur des yeux.

Pour en repérer l'emplacement, une sorte de répétition générale avait été nécessaire.

Zène s'était placé dans le coffre, y cherchant, non sans tâtonnements, la meilleure position.

—Cristi ! gouaillait-il en s'y tournant et s'y retournant, et, une fois que, couché sur le côté, replié sur lui-même en chien de fusil, il crut avoir trouvé son affaire, — cristi ! y a pas de l'espace à revendre, et ça m'a l'air capitonné en noyaux de pêches ! — ousqu'est mes coussins ?

En sautant à terre, il porta la main à une de ses cuisses.

—Nom d'un chien ! qu'est-ce qui m'entre donc dedans, de cette façon-là ?

Ah ! c'est mon rigolo ?

—Parce que tu étais dessus ? change-le de poche.

—Bon ! fit-il encore, avec une comique grimace de désespoir, v'là que je ne trouve plus mon déjeuner ! J'ai oublié mon pain et mon chocolat !

François alla lui faire couper un quignon de pain, qu'il lui apporta en disant :

—C'est tout ce que j'ai à t'offrir.

—Vous ne comptez pas l'assaisonnement ?

—Quel assaisonnement ?

—Dame ! est-ce que je n'aurai pas là-d